DISCOURS

DE NOËL POINTE,

OUVRIER ARMURIER DE SAINT-ÉTIENNE,

DÉPUTÉ DE RHÔNE ET LOIRE,

Sur la discussion concernant le jugement de Louis Capet.

LA postérité s'étonnera, CITOYENS, d'apprendre que les représentans du peuple François, les fondateurs d'une vaste & immense République, aient été si long-temps à se décider sur le sort d'un tyran parjure & assassin.

Elle s'étonnera de ce que le premier jour de votre réunion, vous eûtes le courage de renverser le trône en abolissant la royauté; & que deux mois ne vous suffisent pas pour faire le procès au despote qui en étoit déchu par tant de trahisons & de cruautés.

Elle s'étonnera de ce que vous avez sacrifié un temps si précieux à plaider la cause d'un meurtrier, dont l'idée seule des atroces forfaits révolte la nature entiere.

Elle s'étonnera, enfin, qu'une Convention natio-

nale, compoſée d'hommes choiſis librement dans tous les états ſans diſtinction ; qu'une Convention, revêtue des plains pouvoirs d'une grande Nation, & en qui elle fondoit ſes dernieres eſpérances ; que cette Convention, qui devoit être le dernier boulevard du peuple, en arrachant juſqu'à la derniere racine de l'oppreſſion & de la tyrannie, ait mis autant de lenteur que de foibleſſe dans le jugement du tyran le plus barbare, & le plus ſanguinaire qui fut jamais. En effet, ne rougiſſez-vous pas, lâches Repréſentans, vous qui, par des ſophiſmes & des ſubtils détours de chicane, cherchez à entraver la marche de ce procès, & le rendre interminable? Vous convenez preſque tous que Louis mérite la mort : vous êtes plus que convaincu de l'énormité de ſes crimes, mais vous êtes trop foibles pour prononcerſa ſentence.

Quoi! le tygre exiſteroit encore ; il auroit l'inhumaine ſatisfaction d'apprendre chaque jour combien de citoyens ſont victimes des horreurs de la guerre & de l'anarchie, dont il a fait mouvoir tous les reſſorts.

Sachez, que vous avez trop long-temps couvert de l'égide de la Loi le plus inſigne des ſcélérats, vous avez abuſé des pouvoirs que le peuple vous a délégués. Je dis plus, vous avez trompé ſa confiance ; vous avez mis ſa patience à toute épreuve : ne la pouſſez pas du moins à bout. Ha! ſi la foudre éclate, nous ſaurons bien d'où ſera parti l'éclaire qui l'aur a précédé.

Modérés! ne vous dites plus républicains; vous en avez le nom, mais vous êtes bieu loin d'en porter le caractere.

Juſqu'ici, vous avez ſauvé les apparences : le moment eſt enfin venu ; la diſcuſſion une fois fermée, ce qui ne peut pas aller loin, l'appel nominal fera tomber le maſque : nous diſtinguerons alors les amis du peuple & ceux de la royauté. Mais que dis-je!

WING/ROSENTHAL 2001050SD0

ne vous fîtes-vous pas connoître, lorsqu'après des recherches scrupuleuses, & de sérieux examens, vous fûtes sûrs des preuves qui attestoient les forfaits du coupable. Quand vous l'eûtes interrogé à votre barre, il vous demanda un conseil : il lui fut accordé; vous lui donnâtes communication de toutes les pieces relatives à son procès, & un délai suffisant à ses défenseurs pour répondre à tous les chefs d'accusation; ils parurent enfin à la barre au terme de la Loi. Deceze, l'un d'eux, produisit au nom de Louis tous ses moyens de défenses; ils vous déclarerent tous n'avoir plus rien à y ajouter. Hé bien! ayant observé religieusement toutes les formes de la Justice, que vous restoit-il à faire? Rien autre chose qu'à prononcer. Mais votre mauvaise foi & votre amour-propre n'étoient pas satisfaites, vous croyez encore nous éblouir de l'éclat de votre éloquence; il fallut ouvrir une nouvelle discussion aussi étrange qu'inutile. Qu'avez-vous fait depuis? Vous vous êtes embarrassé dans un labyrinthe, duquel le fil d'Ariadne ne vous tirera pas. Vous avez la plupart répeté vos opinions déja imprimées, sauf le changement de quelques phrases. Quant à moi, je ne viens plus vous parler des crimes de Louis Capet, ni de sa prétendue inviolabilité; j'ai donné mon opinion, je m'en tiens là. Je viens me plaindre de la perte du temps, & demander la clôture de la discussion.

Mais encore un mot : quelles furent les intentions de ces philosophes, comme Salle, Buzot, Rabaut, Vergniaud, &c., dont les génies, d'un vol rapide, parcoururent en un instant l'Europe de l'un à l'autre bout, & vinrent nous peindre les peuples comme des vautours prêts à fondre sur nous, si nous condamnions Louis. Ayant fait valoir tous leurs talens en faveur du parjure détrôné, voudroient-ils que ses crimes fussent couronnés par l'impunité, ou plutôt voudroient-

ils le recouronner lui-même. Je ne m'abaiſſerai pas juſqu'à réfuter des objections qui ne ſont rien moins que le fruit d'une terreur panique ; je réponds à ces ames puſillanimes par des ſentimens d'indignation. Mon ſang bouillonne, quand je vois des hommes ſi inſtruits qui, pour traiter cette queſtion en hommes d'état, pouſſent la timidité au dernier période : ils voudroient, ſous des rapports politiques, faire dépendre le ſalut de la République naiſſante de l'obſtacle même qui s'oppoſe à ſon affermiſſement.

Quellee extravagance ! Je ne ſais ſi je dois déplorer leur erreur ou blâmer leur mauvaiſe foi. Pour ne pas porter un jugement incertain à leur égard, je laiſſe ces eſprits prophétiques fouiller dans l'avenir. Ils pourroient cependant s'épargner la peine de venir nous bercer de leurs folles chimeres, & ſous de vains prétextes, nous prédire des malheurs imaginaires. Pour moi, qui ne pénétre pas ſi loin, je réfléchis ſur le paſſé, & examine le préſent ; je parle ſans paſſion, & n'ai point d'intérêt particulier. Je ne conſulte que la raiſon & la juſtice. Venger la Nation, pour la ſûreté de l'état, c'eſt un devoir duquel nous ne pouvons nous écarter ſans perfidie.

Qu'on ne diſe donc plus que la tranquillité publique eſt attachée à la vie de Louis. La tête d'un pareil monſtre doit produire le même effet que celle de Méduſe ; elle ne ſera pas plutôt abattue, que les Royaliſtes ſeront pétrifiés. Qu'elle tombe, cette tête impie, & la France eſt ſauvée. Mais ce n'eſt pas là le but où viſoit une partie de la Convention, pour éluder ce jugement, les prétendus défenſeurs des droits du peuple, ou plutôt les avocats de Louis, avoient épuiſé tous leurs moyens ; leur derniere reſſource eſt l'appel au peuple. Je ſuis bien loin de vouloir uſurper la ſouveraineté nationale ; ce ſeroit moi-même me ravir mes propres droits ;

Car je ſuis vraiment du peuple. Mais quel artifice groſſier ; conſulter le peuple, n'eſt-ce pas au contraire l'outrager, que de lui demander s'il croit juſte de punir l'aſſaſſin de deux ou trois cent mille citoyens ?

Quelle petiteſſe ! Vous voulez renvoyer aux aſſemblées primaires, le principal objet dont vous futes chargé par vos commettans, lorſqu'ils vous honorerent de leur confiance. Et quand eſt-ce que vous voulez le renvoyer ? Lorſque vous vous en êtes occupé deux mois ; une crainte indigne de vous vous maitriſe.

J'aurois à vous peindre de grands événemens dans le renvoi ; je pourrois vous démontrer que là, où vous voyez la guerre civile, l'union & la paix régneront ; & que là où vous préſumez la concorde, ſeroit la déſunion, le bouleverſement, & enfin l'anarchie. Je peux me diſpenſer d'entrer dans ces détails ; Couthon n'a rien laiſſé à dire ; je vous renvoie à ſon opinion. Mais, dites-vous, notre grande reſponſabilité, votre reſponſabilité ! n'avez-vous accepté le poſte auguſte que vous occupez, que par ambition ? Etes-vous ici pour flatter votre amour-propre ? Ne ſaviez-vous pas la tâche que vous auriez à remplir ? Ne ſaviez-vous pas qu'en prenant le gouvernail d'un vaiſſeau agité par tant de tempêtes, il falloit de l'expérience & du courage pour le faire ſurgir au port ? Si vous ne vous en ſentiez pas la force, pourquoi expoſer l'équipage ? Vous m'entendez. Vous avez pris les rênes du gouvernement ; vous n'avez plus de choix ; il faut ſauver la choſe publique ou périr. C'eſt un vrai républicain qui vous parle ; il ne ſait pas compoſer de belles phraſes, mais il ſaura mourir, ſi le ſalut de la patrie l'exige. Ce n'eſt pas en rampant que vous la ſauverez. Ne pouvez-vous pas vous élever à la hauteur des circonſtances ? N'avez-vous pas le courage & la juſtice de faire tomber une tête chargée des plus noirs forfaits ?

Hé bien oui, renvoyons aux assemblées primaires, mais non pour faire juger Louis, pour vous faire juger vous-mêmes, & vous remplacer par des hommes fermes & vertueux, qui rempliront plus dignement les importantes fonctions dont vous êtes chargé.

Quant à moi, qui tiens à plus grand prix l'estime publique, que les richesses & la vie, je ne partagerai point avec des timides collegues, la honte & l'infamie qu'ils auront mérité. Je suis venu pur de mon Département, je veux y retourner sans taches.

En me résumant, je vais, comme je le dois, rendre à mes commettans un compte fidele de ma conduite, & qu'aucun de vous ne pourra démentir. Je déclare donc à la Nation entiere, qui jugera nos délibérations par les évenemens qui en seront le résultat; je déclare, que ferme & inébranlable à mon poste, étranger aux partis & aux factions, s'il en existe ici, éloigné plus d'esprit que de corps, des insinuations perfides des Cours de Vienne & de Berlin, ignorant, si le miel séduisant de la liste civile coule par différens canaux, je déclare enfin, que n'ayant en vue que le bien public, dépouillé de haine & de partialité, j'ai voté sans passion, obéissant à ma conscience, contre le monstre qui a fait tant de ravage sur la terre de la liberté; &, quoi qu'en dise les royalistes, c'est pour la mort sans appel; mon opinion sera constante, rien n'est capable de l'influencer.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Case
Wing
oDC
137.08
.F73
v.14
no.21